



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-sixième session

Vienne, 13-17 mars 2023

Projet de rapport

Rapporteur : Paul Williams (Canada)

Additif

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

1. À ses 6^e et 7^e séances, les 15 et 16 mars 2023, la Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 ».

2. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

a) Déclaration politique et Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue¹ ;

b) Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue² ;

c) Document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe) ;

d) Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28)*, chap. I, sect. C.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2014, Supplément n° 8 (E/2014/28)*, chap. I, sect. C.



nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue³ ;

e) Rapport de la Directrice exécutive sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2023/2-E/CN.15/2023/2) ;

f) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2023/4) ;

g) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2023/5) ;

h) Rapport du Secrétariat sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris (E/CN.7/2023/9) ;

i) Document de séance contenant le résumé établi par la présidence au sujet des débats thématiques sur la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019 (21 et 22 septembre 2023) (E/CN.7/2023/CRP.1, en anglais seulement) ;

j) Document de séance établi par le Secrétariat sur la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019 (E/CN.7/2023/CRP.2, en anglais seulement).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par la Secrétaire de la Commission, une représentante du secrétariat de la Commission, la Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, la Chef du Service des drogues, du laboratoire et des activités scientifiques et la Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDC. Des déclarations ont également été faites par des représentantes et représentants du Forum des jeunes de l'ONUDC et de la communauté scientifique.

4. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : États-Unis, Thaïlande, Japon, Pakistan, République de Corée (message vidéo préenregistré), Fédération de Russie (en ligne), Canada, Chine, Afrique du Sud, Royaume des Pays-Bas, Mexique (message vidéo préenregistré et en salle), Kenya, Bangladesh⁴, Nigéria, Angola, Algérie et France.

5. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (au nom de l'Union européenne et de ses États membres)⁵, et par les observateurs et observatrices de la Norvège, de l'Indonésie, du Paraguay et de l'Inde.

6. Des déclarations ont également été faites par les observateurs et observatrices des entités suivantes : International AIDS Society (message vidéo préenregistré), « Utrip » Institute for Research and Development, Open Society Institute, Students for Sensible Drug Policy, Singapore Anti-Narcotics Association, International Drug Policy Consortium (IDPC), Institute for Policy Studies et Corporación ATS Acción Técnica Social.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28)*, chap. I, sect. B.

⁴ Également au nom de l'Algérie, de l'Angola, du Bangladesh, du Bélarus, du Burkina Faso, de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de la République démocratique populaire lao, du Kazakhstan, du Kenya, du Kirghizistan, de la Namibie, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, de l'État de Palestine, du Soudan, de la Fédération de Russie, de l'Arabie saoudite, de Singapour, de la République arabe syrienne, du Tadjikistan, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Viet Nam.

⁵ Également au nom de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine.

A. Délibérations

7. De nombreux orateurs et oratrices ont réaffirmé leur engagement envers les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues qui constituaient, avec d'autres instruments internationaux pertinents, le fondement du régime international de contrôle des drogues. Un autre orateur a déclaré que pour mettre fin aux politiques punitives en matière de drogues, il faudrait peut-être modifier les conventions internationales sur le contrôle des drogues. De nombreux orateurs et oratrices ont exprimé leur attachement aux engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues contenus dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe de 2014, le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, et la Déclaration ministérielle de 2019, ont noté qu'il importait d'accélérer la mise en œuvre de ces engagements jusqu'en 2029, et ont souligné que l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces engagements, qui doit avoir lieu en 2024, constituait une bonne occasion à cet égard.

8. De nombreux orateurs et oratrices ont rappelé le rôle que jouait la Commission en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues et d'autres questions liées à la drogue. On s'est félicité de la tenue de discussions thématiques intersessions par la Commission et du lancement du portail pour le suivi de la déclaration ministérielle de 2019.

9. De nombreux orateurs et oratrices ont souligné qu'il importait, s'agissant des politiques en matière de drogues, d'appliquer une démarche équilibrée, intégrée, globale, multidisciplinaire et fondée sur des données factuelles, tout en assurant le respect et la promotion de la santé, des droits humains et des libertés fondamentales. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont partagé des informations sur les efforts nationaux concernant la législation, l'élaboration de politiques, le renforcement des institutions, le renforcement des capacités et la coopération internationale pour favoriser la mise en œuvre des documents d'orientation publiés en 2009, 2014 et 2016, mentionnés à nouveau dans la Déclaration ministérielle de 2019. La nécessité de disposer de données précises et fiables a été soulignée à cet égard.

10. Plusieurs orateurs et oratrices ont livré des informations sur les mesures prises par leurs pays pour réduire la demande. Ils ont fait état de la mise en œuvre de mesures de prévention au moyen d'initiatives de sensibilisation et d'éducation, notamment à l'intention des enfants et des jeunes. Ils ont en outre mentionné à cet égard la mise en œuvre de programmes d'enseignement des compétences psychosociales et de parentalité positive. Par ailleurs, des orateurs et oratrices ont fait part des efforts déployés par leur pays pour renforcer les services de traitement, de soins, de réadaptation et d'aide au rétablissement fondés sur des données scientifiques, ainsi que les programmes de substitution à l'incarcération pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, en coopération avec les acteurs concernés des secteurs public et privé ainsi qu'avec la société civile. Il a été souligné que l'un des facteurs clefs de ces services était qu'ils devaient être disponibles et accessibles sans stigmatisation ni discrimination, y compris pour les populations en situation de marginalisation. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont mentionné les programmes nationaux de réduction des risques mis en place par leur pays, notamment les programmes d'échange d'aiguilles et de seringues et d'autres mesures de prévention du VIH/sida, de l'hépatite virale et d'autres maladies transmissibles, ainsi que les efforts de gestion des surdoses. On s'est félicité de la coopération avec l'ONUSDC, l'OICS, l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres organisations internationales dans le domaine de la réduction de la demande et des mesures sanitaires. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont souligné que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour relever les défis persistants concernant l'accès aux substances placées sous contrôle et leur disponibilité à des fins médicales et scientifiques.

11. Bon nombre d'orateurs et d'oratrices ont informé la Commission de la législation et des mesures adoptées récemment visant à renforcer la capacité de leur

pays à enquêter sur les affaires de trafic de drogues et à démanteler les groupes criminels organisés, et ont présenté des statistiques sur les saisies de drogues et la confiscation d'avoires. Des mesures visant à renforcer les enquêtes sur le blanchiment d'argent afin d'empêcher la légalisation des revenus du trafic de drogues ont également été signalées. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont informé la Commission des mesures adoptées visant à renforcer le dépistage, la saisie, le gel et la confiscation des produits du trafic de drogues par le recours à des techniques d'enquête financière améliorées et à des lois sur la confiscation, y compris des lois sur la confiscation sans condamnation. On a également mentionné les effets des infractions liées au trafic de drogues sur l'environnement et les liens avec d'autres infractions, telles que la traite des personnes, le terrorisme et le financement du terrorisme. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont fait état de mesures de renforcement des capacités des organismes de justice pénale, de répression et de contrôle des frontières fournies, entre autres, par l'ONUDC et l'OICS, et plusieurs ont prié la communauté internationale de renforcer encore ces mesures. On a souligné qu'il fallait fournir à l'ONUDC un financement approprié, prévisible et durable qui lui permette de renforcer ses capacités.

12. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont informé la Commission des efforts qui avaient été déployés par leurs pays pour placer les droits humains au centre des politiques nationales en matière de drogues et pour intégrer les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des communautés dans leurs efforts de réduction de la demande et de l'offre.

13. De nombreux orateurs et oratrices ont parlé des tendances récentes concernant le trafic de drogues sur le territoire de leur pays, telles que l'utilisation du darknet et le recours aux cybermonnaies pour effectuer des paiements, et ont accueilli avec satisfaction les informations fournies à ce sujet dans le *Rapport mondial sur les drogues de 2022*. On a souligné la menace persistante que représentaient les nouvelles substances psychoactives. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont appelé l'attention sur le recours aux technologies de l'information et de la communication pour commettre des infractions liées à la drogue et mentionné les enquêtes menées à ce sujet dans leur pays.

14. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont fait référence aux efforts de coopération internationale, régionale et bilatérale visant à combattre le problème mondial de la drogue suivant le principe de la responsabilité commune et partagée. Des orateurs et oratrices ont parlé des opérations conjointes de détection et de répression et du recours à des techniques d'enquête spéciales telles que les livraisons transfrontalières surveillées ou l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour suivre les flux d'argent numérique associés au trafic de drogues. Plusieurs ont souligné qu'il importait de renforcer le partage d'informations pour promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues.

15. Des orateurs et oratrices ont également fait part des efforts déployés par leur pays en matière de développement alternatif et appelé à une stratégie antidrogue axée sur le développement.